

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 avril 2012 à 20h00 et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémy Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 20h00 par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour. Elle propose d'ajouter un point au varia : Colloque sur les fosses septiques à Sainte-Louise. Elle demande s'il y a d'autres points à ajouter à l'ordre du jour. Il n'y a aucun autre point à ajouter.

12-04-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse avec un ajout au varia intitulé «Colloque sur les fosses septiques à Sainte-Louise».

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2012

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2012 a été envoyé à tous les membres du conseil dans un délai raisonnable avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil; alors

12-04-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2012 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

- Au point 6 : Mme Myriam Brunet-Gauthier poursuit son travail. À la fin de son stage, elle avait fait sa recommandation quant à la construction d'un relais touristiques à Rivière-Ouelle. Une rencontre est prévue avec la Table touristique afin de déterminer le contenu du relais et son aspect.
- Au point 7 : Mme Annelise Bois, la nouvelle agente de développement, est en poste depuis le 5 mars 2012. Son intégration se déroule bien. Elle a rencontré les différents comités pour connaître leurs besoins en terme d'espace de travail.
- Au point 25 : Le directeur général mentionne qu'il a en sa possession les documents requis pour localiser les cours d'eau Michaud et Petit Ruisseau tel que demandé lors de la séance précédente. Les gens sont invités à consulter ces documents à la fin de la présente séance.

5. Période de questions

- Aucune question

6. Pancartes de bienvenue aux entrées Est et Ouest

Il y a eu une rencontre avec le comité d'embellissement. Des soumissions seront demandées pour la réalisation du concept et la construction de ces pancartes incluant un plan d'aménagement paysager. Selon les coûts, il est possible qu'une seule pancarte soit réalisée cette année. La deuxième pancarte pourrait être réalisée l'année prochaine.

7. Protocole d'entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, par la résolution # 12-03-14, une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit désigné la personne responsable des questions familiales et la personne responsable du projet pour la municipalité ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille et des Aînés doit établir un protocole d'entente avec la municipalité ;

12-04-03

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal désigne la mairesse, Mme Élizabeth Hudon, comme personne responsable des questions familiales et désigne l'agente de développement, Mme Annelise Bois, comme personne responsable du projet pour la municipalité ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier, M. Adam Ménard, à signer le protocole d'entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉ

8. Mandat à Marie-Ève Lavoie pour l'analyse du financement du réseau d'aqueduc et d'égout

ATTENDU QUE certains aspects relativement à la comptabilité des emprunts de la municipalité relativement au projet d'aqueduc et d'égout doivent être analysés ;

ATTENDU QUE nous avons besoin de support pour cette analyse ;

12-04-04

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil retienne les services de la comptable agréée, Mme Marie-Ève Lavoie, au taux horaire de 35\$/heure, frais de déplacement inclus, jusqu'à un maximum de 2000\$ pour nous supporter dans cette analyse.

ADOPTÉ

9. Avis favorable aux îlots déstructurés proposés par la MRC

ATTENDU QUE la MRC a déposé en avril 2011 une demande d'autorisation à portée collective ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, la municipalité s'est entendue avec l'UPA, la MRC et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la délimitation des îlots déstructurés relatifs à l'article 59 de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles sur son territoire lors des négociations des 20 et 21 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE le service d'aménagement et de mise en valeur de la MRC de Kamouraska a vérifié la cartographie illustrant les îlots déstructurés prévus à

l'orientation préliminaire, et a constaté que celle-ci est conforme à la délimitation convenue lors des négociations des 20 et 21 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE selon l'article 60.1 de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité dispose de 45 jours suite à l'orientation préliminaire pour présenter ses observations à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE selon l'article 62.6 de la même loi, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des parties intéressées pour rendre une décision ;

12-04-05

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil convient que les îlots déstructurés illustrés dans les cartes de l'avis préliminaire concordent avec ce qui a été négocié les 20 et 21 septembre 2011 ;

QUE le conseil donne un avis favorable à l'orientation préliminaire.

ADOPTÉ

10. Entente avec Ville La Pocatière pour le programme «Sorties-Folies» 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir aux participants de son camp de jour la possibilité de s'inscrire aux sorties du programme «Sorties-Folie» de Ville La Pocatière ;

CONSIDÉRANT l'entente proposé par Ville La Pocatière qui s'engage à offrir aux participants du camp de jour de Rivière-Ouelle l'accès aux sorties du programme au coût du résident ;

CONSIDÉRANT qu'en échange, la municipalité s'engage à payer à la Ville de La Pocatière la différence entre le coût non-résident et le coût résident pour chaque sortie enregistrée plus des frais d'administration de 20% ;

12-04-06

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la mairesse, Élisabeth Hudon, signe le protocole d'entente avec la Ville de La Pocatière pour le programme «Sorties-Folies» 2012.

ADOPTÉ

11. Demande d'exclusion à la CPTAQ afin de rendre conforme l'utilisation d'une partie du lot 4 319 145 à des fins de camping par la Corporation touristique de Rivière-Ouelle

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit formuler une demande d'exclusion relativement à l'utilisation d'une partie du lot 4 319 145 à des fins de camping par la Corporation touristique de Rivière-Ouelle, représentant une superficie de 25 309,9 m²;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de Rivière-Ouelle prévoit à l'article 3.3.5.2 que cet usage est autorisé sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande apparaît justifiée considérant que ce terrain est déjà rattaché à un usage de villégiature;

ATTENDU QU' il est impensable pour un projet d'agrandissement de considérer les terrains non adjacents au Camping de Rivière-Ouelle et que les terrains en zone blanche qui sont adjacents au Camping de Rivière-Ouelle ne sont pas disponibles;

ATTENDU QU' il y a absence d'impact supplémentaire significatif sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation agricoles sur la superficie visée et sur les lots avoisinants ;

ATTENDU QUE, sur la foi des informations fournies par la Corporation touristique de Rivière-Ouelle, environ 25% des revenus de location des sites du Camping proviennent du terrain visé par la demande et que ces revenus sont essentiels au maintien de l'équilibre financier du Camping;

ATTENDU QUE le Camping peut maintenant, avec sa base de revenus, opérer et maintenir la qualité de ses services de façon autonome sans aide extérieure, et qu'il serait risqué de briser l'équilibre actuel ce qui pourrait même aller jusqu'à mettre en péril l'existence du Camping;

ATTENDU QU' un grand nombre de bénévoles ont eu et continuent d'avoir un rôle clé dans le développement et le maintien d'une excellente réputation du Camping avec sa classification quatre (4) étoiles selon le Conseil de Développement du Camping au Québec et qu'un refus de la CPTAQ aura un effet démobilisateur auprès de ces bénévoles;

ATTENDU QUE le Camping est un acteur important dans le développement touristique et économique de la région, soit l'attraction de plus de 7000 visiteurs annuellement et qu'il joue un rôle primordial dans la survie des commerces locaux;

ATTENDU QUE le Camping est une infrastructure importante de loisirs pour la population locale et régionale, notamment avec l'activité plein-air qu'il offre : le camping, sa piscine ouverte au public en général, ses cours de natation, l'accueil de groupes, la collaboration avec le comité de loisirs local pour le terrain de jeu estival, etc.

12-04-07

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil demande à la CPTAQ d'exclure une partie du lot 4 319 145 de la zone agricole tel qu'indiqué sur la carte annexée à la demande;

QUE le conseil autorise la mairesse, Mme Élisabeth Hudon, et le directeur général secrétaire-trésorier, M. Adam Ménard, à signer les documents relatifs à la demande d'exclusion.

ADOPTÉ

12. Félicitations à Sophie Pelletier

Au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle, la mairesse félicite Sophie Pelletier pour son cheminement et ses performances tout au long de sa participation à Star Académie durant la saison 2011-2012. Bravo Sophie !

13. Remerciement au comité organisateur «Encourageons Sophie Pelletier»

La mairesse remercie le comité pour l'organisation des événements ayant comme objectif d'encourager Sophie Pelletier lors de sa participation à Star Académie. Le comité a effectué un excellent travail.

14. Aide financière au comité organisateur «Encourageons Sophie Pelletier»

ATTENDU QUE selon la résolution # 12-02-12, le conseil avait autorisé une dépense de 1000\$ pour défrayer les coûts relatifs à l'organisation des événements ayant comme objectif d'encourager Sophie Pelletier lors de sa participation à Star Académie ;

ATTENDU QUE selon la résolution # 12-02-12, le conseil avait autorisé le versement d'un deuxième montant de 1000\$ comme fond de roulement au comité organisateur mais qui devait être remboursé à la municipalité une fois que les liquidités étaient suffisantes ;

ATTENDU QUE le comité désire organiser une fête à Sophie Pelletier pour sa participation à Star Académie ;

12-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil laisse le deuxième montant de 1000\$ au comité afin qu'il puisse organiser une fête à Sophie Pelletier pour sa participation à Star Académie.

ADOPTÉ

15. Mandat à Arpentage de la Côte du Sud pour l'emplacement du chemin reliant les développements du Boisé de l'Anse et de Normand Dumais

ATTENDU QUE le conseil a reçu la soumission d'Arpentage de la Côte du Sud Inc. concernant la confection d'un plan projet sur les lots 4 319 288, 4 321 314 et 4 321 315 afin de positionner l'emplacement d'un chemin futur devant relier le développement du Boisé de l'Anse et celui de M. Normand Dumais ;

ATTENDU QUE selon cette soumission, l'estimation des coûts se situe entre 1200\$ et 1500\$ plus taxes ;

12-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la soumission d'Arpentage de la Côte du Sud Inc. au montant maximum de 1500\$ plus taxes pour la confection d'un plan projet sur les lots 4 319 288, 4 321 314 et 4 321 315 afin de positionner l'emplacement d'un chemin futur devant relier le développement du Boisé de l'Anse et celui de M. Normand Dumais.

ADOPTÉ

16. Projet d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse

Le conseil mentionne qu'il a l'intention d'aller en appel d'offres pour un projet d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse couvrant une distance d'environ 1,6 km. Le soumissionnaire sera sélectionné lors de la prochaine séance ordinaire.

17. Annulation de la servitude et cession du puit Paradis-Lachance

ATTENDU QUE le conseil, par la résolution # 11-12-08, a annulé le bail concernant la location de terrain pour l'ancien aqueduc Paradis-Lachance ;

ATTENDU QUE le conseil désire annuler la servitude établie sur le lot numéro 4 319 192 et céder tous les actifs restant sur le terrain que la municipalité détenait relativement à cette servitude, soit principalement deux puits, un petit réservoir d'eau et un petit cabanon construit sur le réservoir au propriétaire du terrain, M. Marc Deschênes ;

12-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil donne le mandat au notaire Louis Garon afin de produire un acte notarié pour annuler la servitude établie sur le lot # 4 319 192 et céder tous les actifs restant sur le terrain que la municipalité détenait relativement à cette servitude, soit principalement deux puits, un petit réservoir d'eau et un petit cabanon construit sur le réservoir au propriétaire du terrain, M. Marc Deschênes.

QUE le conseil autorise la mairesse, Mme Élisabeth Hudon, et le directeur général secrétaire-trésorier, M. Adam Ménard, à signer l'acte notarié.

ADOPTÉ

18. Approbation du projet de limite du périmètre urbain proposé par la MRC

Considérant que la MRC est actuellement en processus de révision du schéma d'aménagement et de développement ;

Considérant que dans le cadre de cette révision, la MRC doit évaluer les besoins en espace de chaque municipalité afin de déterminer les limites des périmètres urbains ;

Considérant que la délimitation des périmètres urbains, comme l'ensemble des éléments du schéma d'aménagement, doivent être conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement ;

Considérant qu' un projet de limite du périmètre urbain et un document explicatif ont été déposés au conseil de la municipalité et que celui-ci en a pris connaissance ;

Considérant que, selon l'analyse de la MRC de Kamouraska, la superficie vacante disponible à l'intérieur du périmètre urbain est amplement suffisante pour répondre aux besoins prévus pour les 15 prochaines années ;

12-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil est en accord avec le projet de périmètre urbain tel que déposé par la MRC de Kamouraska et qui stipule qu'aucune modification du périmètre n'est prévue.

ADOPTÉ

19. Désignation de la personne responsable pour l'enlèvement des obstructions menaçantes

Considérant que, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

Considérant que, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

Considérant que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

12-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. René Lambert, employé municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

ADOPTÉ

20. Adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent pour l'année 2012-2013

12-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent pour l'année 2012-2013 au coût de 150\$;

ADOPTÉ

21. Adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2012-2013

12-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal renouvèle son adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2012-2013 au coût de 60\$;

ADOPTÉ

22. Avis de motion d'un règlement décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances

Le conseiller, Louis-Georges Simard, donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un projet de règlement décrétant un tarif pour l'intervention de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances.

23. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	167,86 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.	471,39 \$
AMEUBLEMENT RACINE	380,02 \$
ARCHIVES DE LA CÔTE-DU-SUD	175,00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	730,82 \$
CDS INC.	948,55 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RDL	69,99 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 041,46 \$
CLD DU KAMOURASKA	20,01 \$
DÉNEIGEMENT GINETTE BOUCHER	5 275,00 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	177,19 \$
ÉCO-L'EAU	6 021,63 \$
FERME JASLYN ENR.	114,97 \$
GESTION JB-CEL INC.	114,95 \$
KATAPULTE	126,47 \$
GROUPE DYNACO	770,88 \$
IMPRESSION SOLEIL	12,59 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	156,66 \$
MARCHÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE	25,19 \$
MARIE-ÈVE LAVOIE C.A.	962,50 \$
MRC DE KAMOURASKA	51 658,00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES	628,93 \$
QUINCAILLERIES R. PELLETIER	4 541,51 \$
REAL HUOT INC.	1 638,39 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	718,00 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL	(43,06) \$
SERVICES SANITAIRES ROY	258,92 \$
SIGNOTECH INC.	1 885,35 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	24 658,69 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 215,15 \$
TOTAL:	105 923,01 \$

12-04-15

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

24. Correspondance

- Confirmation d'un dépôt le 6 mars 2012 au montant de 370 948\$ provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- Confirmation d'un dépôt le 17 mars 2012 au montant de 28 099\$ provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- Rappel du MDDEP concernant l'interdiction de déposer des matières résiduelles dans un lieu non autorisé et de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert sauf dans le cas de branches, d'arbres et de feuilles mortes.

25. Varia

- La mairesse annonce la tenue du Salon de l'installation septique qui aura lieu à Sainte-Louise, le 14 avril prochain de 10 à 16 heures à la Salle du 125^e situé au 524 rue Principale. Elle invite toutes les personnes concernées à y participer.

26. Période de questions

- Une citoyenne demande si la partie du lot visée par la demande d'exclusion à la CPTAQ est déjà exploitée par le Camping. Un conseiller lui répond que c'est le cas. Elle demande aussi si le Camping a un plan d'évacuation en cas d'urgence. Le conseil va vérifier auprès du Camping.
- Un citoyen demande au conseil d'enlever les tas de terre qui ont été déposés au bord de la route de la Plaine cet hiver lors du déneigement du fossé.
- Un citoyen demande quand seront disponibles les permis de brûlage. Le directeur général répond qu'ils sont déjà disponibles au bureau municipal.
- Un citoyen demande si le conseil possède un plan de mesures d'urgence incluant un plan de communication pour les citoyens de Rivière-Ouelle. Le plan existe mais il doit être mis à jour.

27. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 10 avril 2012 à 19h00**

28. Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire est prévue le **mardi 1^{er} mai 2012 à 20h00**.

29. Levée de l'assemblée

12-04-16

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h12.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier